

COMPTE - RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU 18 SEPTEMBRE 2020 À 19 H 00

PRÉSENTS : Messieurs BLANCHARD, BEDU, Madame BELOTTINI, Messieurs BOUGRAT, DELHOMME, Mesdames ERNE, FAYE, Messieurs GLEIZES, GUILLAUMIN, Mesdames GOGUÉ, HANICQ, Messieurs PECILE, PISKOREK, PUILLET, Mesdames SARRON, TEYSSIER et Messieurs VAN DE WEGHE et VERHAEGHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames KROMBACH, MARTIN et MERIGOT.

ABSENTS : Monsieur BARON et Madame LESIMPLE.

POUVOIRS : Madame MARTIN à Monsieur PUILLET,
Madame MERIGOT à Madame SARRON.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD, Maire.

Le conseil municipal a débuté par une minute de silence en hommage à Monsieur Robert BILLEBAULT – ancien conseiller municipal et Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.

✦ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Scolaire :

L'effectif de l'école maternelle est de 106 élèves pour 5 classes.

L'effectif de l'école primaire est de 200 élèves pour 8 classes.

Deux services sont assurés à la cantine.

Culture :

Un projet de fusion entre la culture et le tourisme est à l'étude.

Le spectacle du 12 septembre dernier a été une réussite.

Les protections en plexi sont arrivées et seront installés dans les bibliothèques d'Avord, Baugy et Farges-en-Septaine.

Madame FAYE arrive à 19h13 et prend place au sein du conseil municipal.

BGE :

Dans le cadre de la COVID-19, une aide de 800 à 2 000 € est apportée aux entreprises qui en font la demande.

La mairie a transmis aux associations par mail une information du Conseil Départemental du Cher pour bénéficier d'aides.

Les salles sportives ont été ouvertes aux associations sous condition des dispositions sanitaires déterminées par leur fédération.

➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

Commission communication, festivités et réceptions :

- 23 juillet 2020, préparation du journal « Les Nouvelles d'Avord »,
 - 27 août 2020, préparation du journal « Les Nouvelles d'Avord ».
- Des changements sont apportés à la couverture.
Le journal va paraître en octobre.

Commissions espaces verts (fleurissement, chemins et rivières) et écologie (propreté de la commune, environnement et animaux domestiques) :

- 08 juillet 2020, concours communal des maisons fleuries 2020.
- La commission a procédé à la notation des personnes inscrites. A l'occasion de la remise des prix, des habitants non participants seront également conviés afin d'être félicités pour leur fleurissement.
- La commission étudie des nouveautés pour les récompenses en 2021.
- Cette année, nombreux conifères ont une maladie qui est la rouille. C'est pourquoi, les services techniques ont arrachés les thuyas à l'école maternelle et dans d'autres lieux de la commune pour éviter la propagation de cette maladie.
- Le jury du conseil régional du fleurissement a félicité la commune pour son fleurissement et son action pour économiser l'eau.

Commission du personnel communal :

- 1^{er} juillet 2020, révision du protocole des 35 heures.
- Le nouveau protocole a été validé.
Les nouveaux horaires de la mairie sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2020.

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur VERHAEGHE est élu secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'approuver le règlement du conseil municipal, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération, afin de se conformer à l'obligation du CGCT d'adopter un règlement intérieur du conseil municipal dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

- Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
- approuve le règlement du conseil municipal,
 - autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer le règlement.

Vote à l'unanimité.

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'approuver le règlement du cimetière communal, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération, afin de lui donner un cadre réglementaire.

- Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
- approuve le règlement du cimetière communal,
 - autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints, à signer le règlement.

Vote à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT 2020 : AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DES MARAIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement de l'impasse des Marais, d'un montant prévisionnel de **98 270,00 Euros H.T.**, soit **117 924,00 Euros T.T.C.**

L'aide de l'Etat-DSIL est sollicitée.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve et décide d'inscrire au budget prévisionnel 2020, le projet d'aménagement de l'impasse des Marais,
- approuve le principe de le débiter à la fin de l'année 2020 et d'achever la réalisation dans l'année à venir
- approuve le plan de financement suivant :
 - o Etat-DSIL : **49 135 Euros** représentant 50% du montant H.T. des travaux,
 - o Communes-fonds propres : le solde du montant H.T. des travaux plus l'avance de T.V.A.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

Vote à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE 2020

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (art. 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) et concernent les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promu - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 29 juin 2020 sur la proposition de fixation des taux d'avancement de grade pour l'année 2020 de la mairie d'Avord,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1 - décide d'adopter les ratios suivants :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (%)	Avis du CTP
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	100	Favorable
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100	Favorable

2 - autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020.

Vote à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020.

Vote à l'unanimité.

INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Décret n°2006-1397 modifie le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emploi des agents de police municipal qui passe à 20%.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accepte de porter le montant de l'Indemnité spéciale mensuelle des agents de police municipale à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).

- cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2020, sans effet rétroactif.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 : LES CHATS LIBRES AVARAIS

Monsieur VERHAEGHE – Président de l'association et Madame ERNE - Trésorière sortent de la salle pour le vote.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde à « Les chats libres avarais » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 Euros.

Vote à l'unanimité.

TRANSFERT DE CRÉDITS : BUDGET COMMUNE
RÉGULARISATION DES ÉCRITURES POUR EMPRUNT

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide le transfert de crédits ci-dessous :

COMPTES	DIMINUTION DES CRÉDITS-DÉPENSES		AUGMENTATION DES CRÉDITS-DÉPENSES	
	ARTICLE	MONTANTS	ARTICLE	MONTANTS
Terrains nus	2111-96	11 905,00 €		
Emprunts en Euros			1641	11 905,00 €

Le conseil municipal approuve les transferts de crédits indiqués ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Vote à l'unanimité.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2020 : ATTRIBUTION DES PRIX

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer à l'occasion du concours communal des Maisons fleuries 2020, des récompenses sous forme de sommes d'argent selon les modalités suivantes :

Classement	CATÉGORIES			
	Maisons avec jardin très fleuri	Maisons avec jardin fleuri dans un décor paysager	Maisons sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs fleuris	Maisons sans jardin avec terrasse ou jardinet fleuri
1	60 €	60 €	-	25 €
2	50 €	50 €	-	-
3	40 €	40 €	-	-
4	25 €	25 €	-	-
5	20 €	-	-	-

Vote à l'unanimité.

**AMORTISSEMENT DU DROIT D'ENTRÉE POUR L'ACQUISITION DE LOGICIELS
SEGILOG/BERGER-LEVRAULT**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'amortir le droit d'entrée pour l'acquisition de logiciels SEGILOG/BERGER-LEVRAULT au compte 2051-101 concessions et droits similaires pour 6 415 €uros H.T. soit 7 698 €uros T.T.C.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'amortir le droit d'entrée pour l'acquisition de logiciels SEGILOG/BERGER-LEVRAULT sur une durée d'un an. Les écritures d'amortissement se feront sur l'exercice 2021.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

VI INFORMATIONS

- Les travaux de la rue Guynemer respectent les délais. Le bitume devrait être réalisé en février-mars 2021. Des difficultés sont causées par ORANGE pour ses réseaux.

Le chemin de liaison vers la rue George Sand va être éclairé.

- Les travaux relatifs à la fibre optique seront achevés en décembre 2020. Le 02 septembre dernier, un NRO (Nœud de Raccordement Optique) a été installé vers le bâtiment des pompiers. Il alimente Avord, Farges-en-Septaine et Savigny-en-Septaine.

Des réunions publiques auront lieu en présence des fournisseurs en novembre/décembre pour informer les habitants sur les conditions d'accès à la fibre et les tarifs.

- Nous rencontrons des difficultés avec ORANGE pour fournir l'accès au téléphone et internet pour les nouveaux propriétaires du lotissement « Les Tortilletes ».

Actuellement, 70 maisons sont en construction dont les pavillons Val de Berry et France Loire. Il reste 47 lots à vendre.

- Madame Sophie GOGUÉ a été élue 5^{ème} Vice-Présidente du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Le PETR compte 200 000 habitants pour 105 communes.

- Le CCAS n'offre plus de bouquets de fleurs pour les naissances. Il a été décidé d'offrir des sorties de bain avec le prénom de l'enfant brodé.

VII REMERCIEMENTS :

- Madame Valérie PERRIER pour le courrier de remerciements pour son bénévolat au sein de la bibliothèque reçu à l'occasion de son départ

- L'APF France Handicap pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2020.

- Le Club de l'Age Heureux pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2020.

- L'association Les Ludik'Avord pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2020.

VIII QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur DELHOMME informe les conseillers qu'il a constaté que les colonnes des points d'apport volontaire sont vidées tardivement incitant les gens à déposer le verre, carton, etc. à côté des containers. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à contacter le SICTREM pour faire vider les colonnes pleines.

- Monsieur BOUGRAT a constaté qu'il y a des problèmes de propreté et d'hygiène par rapport aux ordures ménagères. Les poubelles doivent être sorties le jeudi soir pour ramassage le vendredi et rangées de suite. Il rappelle que des containers individuels sont à disposition gratuitement à la population.

- Monsieur PISOREK informe les conseillers municipaux que beaucoup de propriétaires et locataires n'entretiennent pas les haies. Celles-ci débordent sur la voie publique et peuvent provoquer des accidents. Monsieur le Maire répond que des courriers ont déjà été envoyés. Des rappels seront réalisés.

- Monsieur PECILE remercie les services techniques pour les travaux de signalisation réalisés au passage inférieur route de Baugy. Il remercie également pour la mise en sens unique de la rue du Prince Pierre d'Arenberg.

- Une visite de la commune et une rencontre avec le personnel communal auront lieu prochainement.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de son souhait de mettre en place une opération « Ville Propre ». Les conseillers municipaux sont favorables à cette demande.

- Les conseillers municipaux ont constaté divers problèmes de sécurité routière sur la commune. Un audit sera réalisé pour connaître les points sensibles et apporter des solutions.

La Séance est levée à 21h32.